

# L'écocitoyen déchaîné



La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans.

Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession....

La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.

Pierre Mendès-France

## Sommaire

**Fifi : il est (encore) temps !**

**Convention Citoyenne pour le Climat, une nouvelle forme de démocratie participative ?**

**« Et après, qu'est-ce qu'on fait ? »**

**Une illustration : la mutation de l'agriculture à Sénart, abordée depuis trop longtemps, sans action véritable**

**Ne plus conjuguer le verbe « urbaniser » au présent de l'indicatif**

**GPSE : qui sommes-nous ?**

**« Le futur comme un mur où serait projeté les images démesurément agrandies d'un présent sans espoir, voilà la grande peur de mères ! »**

**Daniel Pennac, Chagrin d'école**

***Fifi : il est (encore) temps !***

Il est de ces matins où rien ne va ! La fatigue de la veille, qui aurait dû disparaître dans les bras de la nuit, pèse de tout son poids sur le bord du lit. Le café à l'amertume des jours sans espoir. Dehors le brouillard cache toute trace d'humanité et le froid glace les os. Bref un monde étrange, inattendu et sans perspective.

La Covid 19 était comme le miroir de ces matins poisseux que détestait Fifi. Et pourtant, il fallait s'y faire, regarder la situation en face et avancer... pour ne pas reculer !

Fifi voyait ce nouveau monde qui amplifiait, en pire, celui d'hier. Le changement climatique pesait chaque jour davantage et « le monde de demain » serait peut-être celui d'après-après-demain.

Le confinement évoquait à Fifi les premiers de corvée, la découverte insupportable leurs activités socialement indispensables, le courage et l'abnégation, la souffrance et parfois la mort.

Et pendant ce temps-là la vie démocratique continuait ou presque.

A Grand Paris Sud, les élections municipales, comme partout, connaissaient un taux d'abstention record pouvant aller jusqu'à près de 75 %.

Si la légitimité des nouveaux élus ne pouvait être discutée, le déficit démocratique devait les interpeller et ils devaient impérativement agir

Le changement climatique allait-il conduire au réchauffement ... des relations citoyennes ?

Fifi se disait qu'une des relations à changer était sûrement la place des femmes dans l'exécutif communautaire qui aujourd'hui étaient 10 sur 36 et 3 sur 16 au bureau communautaire !

Fifi avait suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de la convention citoyenne sur le climat. Des citoyens, tirés au sort, représentatifs de la société ont produit 149 propositions.

Fifi sourit. Il imagine la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, sur le modèle de cette convention, engager une démarche de déclinaison des orientations de la convention citoyenne sur le climat dans laquelle citoyens, associations, représentants socioprofessionnels, ... seraient associés.

Le nouveau président de l'agglomération, lors de son élection, a défini trois grandes orientations dont celle sur la transition écologique :

*« - La transition sociale et écologique, à intégrer dans toutes nos politiques publiques. Notre action doit être offensive : utiliser des énergies renouvelables, protéger nos ressources, renforcer notre maîtrise publique de l'eau, agir pour une alimentation plus responsable, intégrer la sobriété énergétique dans nos investissements, agir pour l'isolation des bâtiments publics, déployer le Plan vélo, développer les clauses sociales et environnementales dans notre commande publique, etc. »*

Il déclarait également :

*« Les communes et les intercommunalités, parce qu'elles sont la première brique de notre République et de notre démocratie, parce qu'elles traitent tous les thèmes de la société,*

parce qu'elles sont au plus près des problématiques et des habitants, portent une part importante des solutions dont notre pays et ses territoires ont besoin. »

Fifi constatait que la grande absente de ces déclarations était la population. Comme un « Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout !

Fifi se disait que si les communes et les intercommunalités étaient « au plus près des problématiques et des habitants », en ces moments de déficit démocratique, la déclinaison citoyenne des propositions de la convention devait être pour elles incontournable.

En ces temps difficiles et incertains, il ne s'agissait pas pour Fifi de douter de la bonne foi des élus de Grand Paris Sud et de leurs prise de parole.

Comme tout le monde, il voyait que les premiers effets du changement climatique étaient là. Cette urgence prégnante devrait, pour lui conduire à une agglomération en marche, engagée pour les générations présentes et futures, ayant diminué ses émissions de gaz à effet de serre en 2030.

Fifi se rappelait cette citation de Nelson Mandela : « La démocratie signifiait qu'on devait écouter tous les hommes, et qu'on devait prendre ensemble une décision en tant que peuple ».

Fifi pensait qu'il était temps de mettre, ensemble, enfin, en pratique ces propos à Grand Paris Sud !

Il repensait à ces matins cotonneux et lourds. Et si le bon sens, la bonne volonté apportaient leur part de lumière, ses levers, seraient alors, il n'en doutait pas, plus faciles.



# *Convention Citoyenne pour le Climat, une nouvelle forme de démocratie participative ?*

La convention a été constituée en octobre 2019 suite aux annonces faites par le Président de la République, en réponse au mouvement des gilets jaunes et des mobilisations sur le climat. Elle a rendu son rapport final le 26 juin 2020, contenant 149 propositions rassemblées autour de 5 thèmes :

- Consommer
- Produire et travailler
- Se déplacer
- Se loger
- Se nourrir

Source : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

Comment s'est organisée la Convention ? Voici un résumé de la présentation :

## **« Qui nous sommes ?**

*Citoyennes et citoyens libres, indépendants de tout parti ou influence, représentatifs de la société : nous sommes 150 femmes et hommes âgés de 16 à 80 ans, de toutes origines et professions.*

*Pour répondre à la question qui nous était posée, « Comment réduire d'au moins 40 % par rapport à 1990 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans le respect de la justice sociale ? », nous avons été sélectionnés par tirage au sort selon une génération aléatoire de numéros de téléphone, sans nous être portés volontaires préalablement, pour être membres de la Convention Citoyenne pour le Climat afin que nous formions une image de la société française capable de vous représenter. Nous ne sommes pas des experts, nous sommes des citoyennes et citoyens comme les autres, représentatifs de la diversité de la société.*

*L'organisation opérationnelle de la Convention citoyenne a été confiée au **Conseil, économique, social et environnemental**, troisième Assemblée de la République et acteur légitime de par son caractère constitutionnellement indépendant et ses expériences récentes de tirage au sort et de participation citoyenne.*

*Pour organiser ses travaux, cette Convention a pu compter sur le soutien d'un **Comité de Gouvernance** chargé d'assurer l'accompagnement de la Convention, préserver son indépendance et le respect de sa volonté. Il était composé de personnalités qualifiées dans le domaine de la lutte contre le dérèglement climatique, de la démocratie*

*participative, du champ économique et social. Des membres de la Convention volontaires ont été tirés au sort pour siéger par binôme au sein du Comité de gouvernance. Pour veiller au respect des règles d'indépendance et de déontologie du processus, la Convention peut compter sur un **collège de trois garants** nommés par le Président du CESE, le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat.*

*Pendant toute la durée des travaux, les membres ont été accompagnés par des professionnels de l'ingénierie et de l'animation du dialogue citoyen. L'animation a été conduite en suivant des protocoles mis au point préalablement par les animateurs et le Comité de gouvernance de la Convention. Le Comité de gouvernance a sollicité 20 expertes et experts, au titre de leurs expériences et compétences personnelles. »*

La Convention citoyenne pour le Climat n'est qu'un exemple de démocratie participative, significative par sa dimension nationale, son organisation, ses résultats. Notre collectif GPSE ne porte pas de jugement de valeur absolu sur cette expérience, mais constate qu'il est possible d'associer de façon nouvelle et plus approfondie la population aux processus de prise de décisions.

Nous souhaitons transposer cette démarche au niveau du territoire de l'agglomération, en l'adaptant aux conditions locales. Sans se lancer dans la construction d'une « usine à gaz », nous proposons au Conseil territorial de Grand Paris Sud la création d'une Convention territoriale sur le climat et le développement durable, afin de dégager des propositions d'actions à la hauteur des enjeux pour le mandat en cours.

## [Rapport final de la Convention Citoyenne pour le Climat](#)

### *« Et après, qu'est-ce qu'on fait ? »*

Ce titre était la question que posait l'agglomération Grand Paris Sud, dans son journal papier « Spécial déconfinement » paru cet été. Cette interrogation, nous la partageons et nous avons écrit dans ce sens en juin et juillet au Président de l'agglomération.

Grand Paris Sud affirme vouloir mettre en place une démarche d'écoute des habitants :

<https://www.grandparissud.fr/actualites/et-apres-qu-est-ce-qu-on-fait>

Enquête, entretiens et même des conférences citoyennes sont au programme, très bien...Bizarrement, ces dernières étaient prévues en juillet-août, nous avons donc fait part de notre étonnement auprès du président quant à la date choisie, en pleines vacances d'été...Il en a convenu dans sa réponse à notre courrier début août, où il disait vouloir intégrer dans ce calendrier « un temps de concertation collective plus grand public ».

Notre collectif GPSE est favorable à cette concertation, même si nos attentes vont au-delà d'une simple écoute et concertation. C'est un premier pas à ne pas négliger, mais l'intensité et la difficulté des enjeux de notre territoire imposent une association plus étroite et plus profonde des habitants aux réflexions et décisions à prendre.



Notre proposition d'assises du développement durable avait été rejetée l'an dernier par l'exécutif de l'agglomération, comme trop consommatrice de temps et d'argent. Nous sommes pourtant convaincus qu'une démarche d'association des habitants aux orientations de l'agglomération mérite autre chose que les rituels de la communication invoquant la déesse « Concertation ».

Les travaux de la Convention Citoyenne sur le Climat nous confortent dans cette voie. La déclinaison d'une telle démarche sur notre territoire pourrait être très utile pour doter l'agglomération d'une feuille de route de grande ampleur pour le mandat de six ans qui débute.

Nos élus territoriaux vont-ils continuer de décider en chambre ou vont-ils enfin faire le choix d'aller vers la population ? Encore une fois, notre collectif est prêt à rencontrer l'exécutif de l'agglomération pour faire des propositions sur la forme que pourrait prendre ce travail de long cours pour l'avenir de notre territoire.

## *Une illustration : la mutation de l'agriculture à Sénart, abordée depuis trop longtemps, sans action véritable*

<b>FAMILLE 2 : FAIRE MUTER NOTRE AGRICULTURE POUR EN FAIRE UNE AGRICULTURE DURABLE ET FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE GAZ A EFFET DE SERRE, BASÉE SUR DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES, EN MISANT SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET EN UTILISANT LES AIDES DE LA PAC COMME LEVIER</b>	
<b>Objectif SN-2.1 :</b> Développer les pratiques agroécologiques	336
<b>Objectif SN-2.2 :</b> Réformer l'enseignement et la formation agricole	348
<b>Objectif SN-2.3 :</b> Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique agricole commune (PAC)	351
<b>Objectif SN-2.4 :</b> La PAC comme levier de transformation au niveau national	356

La conférence sur le climat a proposé d'améliorer la qualité de l'alimentation, mettant l'accent sur de nombreux critères, qu'ils soient axés sur la production, la distribution, la formation, etc.

Nous avons la chance de disposer encore d'un territoire comportant des espaces naturels et agricoles. La question est récurrente, et aucune vision n'a été proposée au débat en associant les habitants.

Pourtant, à Sénart, dès le début des années 2000, des associations se sont mises au travail pour, avec quelques agriculteurs sénartais, commencer à aborder le sujet, avec des études à haut niveau, appuyées par des compétences dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Les élus d'alors ont été sollicités pour avancer sur des propositions concrètes de mise en place d'un cercle vertueux de qualité.

Une charte a été élaborée sur les propositions de collègues habitants – agriculteurs – élus, mais n'a jamais été signée par les responsables politiques du territoire, car jugée trop complexe, trop contraignante, trop longue, etc.

Une autre charte, très édulcorée, a été signée « en grande pompe » par les mêmes responsables politiques et les organisations agricoles de l'époque (comme chambre d'agriculture de Seine-et-Marne). Elle était malheureusement si peu contraignante, que rien ne s'est vraiment passé : les vrais acteurs opérationnels du territoire n'ayant pas été mis dans la boucle.

Ces dernières années, d'autres chartes de « bon voisinage » ont été signées dans les départements, demandant aux habitants de « faire confiance aux exploitants agricoles « qui ne font pas n'importe quoi » dans leurs pratiques et que les traitements sont bien homologués et sans danger lorsqu'ils sont épandus.

Pourtant le problème est toujours là ! Les habitants se plaignent de supporter des épandages insalubres ; les agriculteurs se plaignent de ne pas pouvoir « exploiter » les parcelles ; certains élus cherchent aussi à faire évoluer la situation en prenant des arrêtés refusés par la justice.

La « Convention citoyenne sur le climat » propose qu'on se penche à nouveau sur la question de l'alimentation et de l'agriculture : est-ce qu'enfin nos acteurs en responsabilité sur le territoire vont-ils agir pour trouver un nouvel angle, pour stopper le « laisser faire » ?

Il s'agit de notre qualité de vie, de la biodiversité qui s'effondre, de la préservation « du vivant » sur notre territoire et sur notre planète.

La Convention Citoyenne pour le Climat propose de « *Développer les pratiques agroécologiques* » ? Comment allons-nous tous ensemble décliner les actions nécessaires sur le territoire ?

Le sujet est complexe et multi-acteurs. La volonté sera-telle enfin au rendez-vous ?

# *Ne plus conjuguer le verbe « urbaniser » au présent de l'indicatif*

## **FAMILLE B : ARTIFICIALISATION DES SOLS**

**Objectif SL 3 :** Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages

295

Les projets consommateurs d'espaces naturels fleurissent toujours dans Grand Paris Sud. De Lieusaint à Evry-Courcouronnes, en passant par Carré Sénart ce sont de nombreux chantiers qui constituent une grande partie de nos nouveaux paysages. Les belles terres agricoles qui faisaient la fierté de la Beauce font places à de laides plateformes logistiques, à des centres commerciaux ou à de vastes lotissements sans âme qui ont dévasté les bourgs ruraux qui faisaient le charme de cette région. Du côté de l'Essonne, ce n'est pas beaucoup mieux, avec des communes qui poursuivent leur extension en solitaire et une ville préfecture dont il est difficile de reconnaître ce qui reste du projet initial de ville nouvelle par une croissance qui confond mode et modernité.

Nous aurions pu imaginer qu'après la grave crise sanitaire traversée et pas encore enrayée, le monde de demain ne serait plus celui d'hier. C'était sans compter sur l'ambition toujours présente de plusieurs communes qui se distinguent en s'autorisant à penser que la croissance immobilière est la solution miracle pour boucler leurs budgets locaux... A telle enseigne que le gouvernement s'en est ému et a produit plusieurs circulaires en donnant instructions aux préfets de modifier les appétits locaux.

## ***Deux circulaires pour faire respecter le « zéro artificialisation nette »***

Comment les services de l'État peuvent-ils accepter ces situations avec des documents d'urbanisme qui ont fragilisé nos paysages et qui aujourd'hui, avec des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de circonstances, ne sont toujours pas inscrits dans un véritable projet territorial ?

Le gouvernement a réagi avec deux circulaires récentes venant rappeler combien il incombe aux préfets de faire respecter la loi, notamment, le « zéro artificialisation nette », particulièrement chahuté dans certaines communes.



- Celle du 29 juillet 2019 demande notamment aux préfets « *qu'en dépit de votre accompagnement et du dialogue en amont et tout au long de la procédure, le document approuvé (SCOT ou PLU, PLUi) devait aller à l'encontre d'une gestion économe de l'espace ou prévoir une densification insuffisante à proximité des secteurs desservis par les transports ou équipements collectifs, vous mobiliserez tout l'éventail de leviers réglementaires à votre disposition (de l'avis défavorable jusqu'à la suspension du caractère exécutoire du document) pour demander à la collectivité d'apporter les modifications jugées nécessaires.* » ;
- Celle du 24 août 2020 en rajoute une couche avec une critique non voilée sur le rôle des préfets dans le cadre de l'aménagement commercial qui seraient plutôt laxistes quant aux ambitions locales, « *La lutte contre l'artificialisation des sols est en effet un des objectifs assignés à l'aménagement commercial : les projets, pour être autorisés, ne doivent pas compromettre cet impératif. Il vous est donc demandé de faire usage des pouvoirs dont vous disposez en la matière pour lutter contre l'artificialisation des sols générée par les équipements commerciaux soumis à autorisation d'exploitation commerciale* » plus loin dans le texte le 1er Ministre rajoute : « *il vous est demandé de saisir la Commission nationale d'aménagement commercial chaque fois que la création d'un nouvel équipement commercial ou une extension est autorisée en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) alors que le projet ne vous semble pas respecter, l'objectif de « zéro artificialisation », faute notamment d'une consommation économe de l'espace ou en raison de l'imperméabilisation des sols qu'il génère* »

Dorénavant les outils existent, les objectifs sont clairs, il ne reste plus qu'à attendre des résultats en participant aux commissions auxquelles sont conviées les associations agréées et habilitées à participer au débat sur l'environnement. L'écocitoyen déchaîné reviendra régulièrement sur ce sujet afin de vous éclairer sur l'évolution du « zéro artificialisation nette » Une mesure phare de la convention citoyenne pour le climat.

## *GPSE : qui sommes-nous ?*

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonne-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un **collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]**.

Ce collectif a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, **une voix de la société civile, citoyenne et associative**, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute

sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.

Notre objectif se veut aussi éco citoyen car nous souhaitons contribuer à la création d'un territoire durable plus respectueux des ressources naturelles, des populations, de l'environnement et du cadre de vie.

## ***Les associations membres***

### ***Du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen***

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : [gpsecocitoyen@gmail.com](mailto:gpsecocitoyen@gmail.com)

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>